

## Soutien aux artisans et commerçants : les élus de la Métropole interpellent Bruno Le Maire

La Métropole Rouen Normandie a mis en place, dès le 30 septembre 2022, un Conseil de Défense Energétique. Ce travail collégial et partenarial est une initiative unique en France, réunissant tous les niveaux de puissance publique, les représentants du monde économique et commerçant, les énergéticiens, les bailleurs sociaux et des représentants du monde associatif et citoyen autour des problématiques liées à la crise énergétique. Lors du dernier Conseil de Défense Energétique, qui s'est tenu le 25 janvier dernier, les artisans, commerçants et petites entreprises ont alerté sur leur situation préoccupante : envolée des factures d'énergie, clauses contractuelles empêchant toute résiliation, dispositifs d'aide complexes et différenciants...

Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie et Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, le numérique, l'Europe et l'international ont adressé un courrier à Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance. Dans celui-ci, les élus appellent le gouvernement à entreprendre des ajustements sur les dispositifs d'aide et à mettre en place des mesures de sauvegarde et de protection à destination des petites entreprises, y compris celles qui dépassent 10 salariés, afin d'éviter les distorsions liées aux effets de seuil.

***Courrier de Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie et Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, le numérique, l'Europe et l'international à Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance :***

## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie



LE PRÉSIDENT

Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Relance  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Rouen, le 02 FEV. 2023

Lors d'une réunion récente du Conseil de Défense énergétique mis en place par la Métropole Rouen Normandie et réunissant acteurs publics, bailleurs sociaux, acteurs économiques, consulaires et associations représentatives pour faire des points réguliers sur la crise énergétique et les situations concrètes telles qu'elles sont vécues par nos concitoyens et les entreprises du territoire, nous avons été à nouveau alertés sur ce que subissent un certain nombre de commerçants, artisans, petites entreprises : envolée des factures d'énergie qui vont parfois au-delà du coût de l'énergie, clauses contractuelles rendant prohibitifs leur résiliation.

C'est une situation que le Gouvernement connaît puisqu'il a mis en place sous votre autorité plusieurs dispositifs d'aides aux TPE et aux PME qui varient en fonction de la taille de l'entreprise et des difficultés qu'elles rencontrent et nommé dans chaque Préfecture un Conseiller à même d'accompagner les entreprises confrontées au coût de l'énergie. Vous avez-vous-même en janvier rencontré les fournisseurs d'énergie et menacé de « *prendre des mesures* » face aux fournisseurs qui « *n'aident pas suffisamment les boulangers et les petites entreprises* » soulignant qu'« *un certain nombre d'entre eux ne respectent pas leurs engagements* ».

Toutefois, les situations qui nous sont décrites aujourd'hui interpellent vivement et les professionnels que nous rencontrons soulignent également une forme de distorsion de concurrence en fonction de la taille de l'entreprise et des effets de seuils brutaux : des artisans aux activités comparables ne sont pas confrontés en l'état aux mêmes charges, car ils ne sont pas aidés de la même façon, dès lors qu'ils ont moins ou plus de 10 salariés.

Nos interlocuteurs réclament des règles simples, une forme de prix de référence, réglementé, à l'image du prix moyen garanti pour les TPE et la possibilité de rompre les contrats sans indemnités de résiliation. Une réflexion sur les effets de seuil nous paraît à minima indispensable pour ne pas créer de distinction artificielle entre des entreprises qui développent une activité comparable, à quelques unités salariales près.

L'ensemble des activités artisanales menacées sont celles du quotidien dans de nombreux cœurs de ville indispensables à nos concitoyens. L'intérêt général commande de tout faire pour les protéger et sauvegarder ces métiers difficiles qui souffrent aujourd'hui d'une conjoncture particulièrement défavorable.

Métropole Rouen Normandie  
Le 108  
108 allée François Mitterrand  
CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX

Tel 0235526810 • Fax 0235526859  
[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)





## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

C'est pourquoi, je me permets de vous interroger sur la volonté du Gouvernement d'entreprendre les ajustements nécessaires aux dispositifs qu'il a d'ores et déjà engagés face à des situations d'urgence qui semblent se signaler de toute part.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Bien à toi,



**Nicolas MAYER-ROSSIGNOL**  
*Maire de Rouen*  
*Président de la Métropole Rouen Normandie*



**Abdelkrim MARCHANI**  
*Vice-Président en charge de l'économie,*  
*l'attractivité, l'enseignement supérieur et la*  
*recherche, le numérique – l'Europe et*  
*l'international*

### Contact presse

Justine HUNAUT-DEQUATREMARE

Attachée de presse

[justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr)

02 76 30 31 33 | 06 60 71 99 61